

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 16 novembre 2022

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 17 novembre 2022

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

OBJET 2022-078 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2022 a été transmis via l'application « Pleiade » le 7 novembre 2022 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

Le Maire
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

OBJET 2022-079 –CAFE TABAC RESTAURANT PRESSE – CHOIX DE L'EXPLOITANT

Vu la délibération n°2022-055 du 1^{er} septembre 2022 attribuant l'exploitation des murs et du fonds de commerce situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon, auquel est annexée la gérance de débit de tabac N° 850-0159B à Monsieur LAROCHE Tony ;

Considérant que le projet de Monsieur LAROCHE Tony n'a pas pu aboutir ;

Considérant les appels à candidature lancés pour la gérance du café tabac presse situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon ;

Considérant le dossier de candidature de Madame JOLIBERT née TRUEL Sophie et de Monsieur JOLIBERT Didier ;

Considérant que Madame JOLIBERT née TRUEL Sophie et Monsieur JOLIBERT Didier souhaitent être domiciliés à l'étage du commerce situé 2 rue Jules Ferry, servant jusqu'à présent de bureau pour l'activité professionnelle ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

Pour le rez-de chaussé du bâtiment sis 2 rue Jules Ferry à Le Langon

- D'attribuer l'exploitation des murs et du fonds de commerce situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon, auquel est annexée la gérance de débit de tabac N° 850-0159B à Madame JOLIBERT née TRUEL Sophie et Monsieur JOLIBERT Didier.
- Qu'un contrat de location gérance de 3 ans sera établi.
- De fixer une redevance annuelle à 3 600 € HT (payable mensuellement).

- Que la révision de la redevance comprendra une part fixe à hauteur de la moitié et une part variable sur l'autre moitié réévaluée en fonction des bénéfices net N-1.

Pour l'étage du bâtiment sis 2 rue Jules Ferry à Le Langon

- De louer en tant que logement d'habitation l'étage du commerce situé 2 rue Jules Ferry servant jusqu'à présent de bureau
- Qu'un contrat de location de 3 ans sera établi
- De fixer le loyer mensuel à 100 € (non assujetti à TVA) révisable annuellement sans pour autant excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire
Alain BIENVENU

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Bienvenu'. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAYOR DE LE LANGON' around the top edge and 'MAIRE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a cross and other heraldic elements, flanked by two stars.

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Béatrice Martinet'. The signature is written in a stylized, cursive script.

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

OBJET 2022-080 – SYDEV – CONVENTION N° 2022.THD.0064 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UN EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE LIE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (DANS LE CADRE DU SDTAN 2) – RUE DE L'INDUSTRIE – OPTION B

Vu les conventions n° 2022.ECL.0426 et 2021.THD.0071 relatives à l'effacement des réseaux rue de l'Industrie et d'une partie de la rue de la Halle ;

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention avec le Sydev portant sur l'option B des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie

Convention	Objet	Montant total	Participation de la Commune
2022.THD.0064	Infrastructures de communications électronique	40 929,00 €	8 186,00 €
Total		40 929,00 €	8 186,00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ Emet un avis favorable à l'option B des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° 2022.THD.0064.

Le Maire
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

**OBJET 2022-081 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE
N° 4**

Vu la délibération n° 2022-080 relative aux travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder à l'augmentation des crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

204171- op°14 – Subvention d'équipement aux établissements publics locaux
Travaux de voirie et réseaux + 10 473 €

Recettes d'Investissement

1323- op°14 – Département
Travaux de voirie et réseaux + 10 473 €

Le Maire
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET






**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

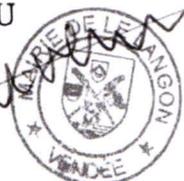
Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

OBJET 2022-082 – REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal procède à compter du 1^{er} janvier 2023, à la révision des loyers ci-après :

Adresse	Indice de réf.	Loyers en cours 2022	Nouveaux loyers 2023
4 rue Jules Ferry	3ème trimestre	461,28 €	477,40 €
5 rue Jules Ferry	1er trimestre	522,76 €	535,72 €
5bis rue Jules Ferry	2ème trimestre	153,03 €	158,54 €
1A rue du Prieuré avec garage	2ème trimestre	372,37 €	385,77 €
1B rue du Prieuré avec garage	4ème trimestre	390,61 €	396,89 €
1C rue du Prieuré avec garage	1er trimestre	320,00 €	320,00 €
1D rue du Prieuré avec garage	4ème trimestre	390,00 €	396,27 €
1E rue du Prieuré avec garage	4ème trimestre	334,41 €	339,79 €
11 rue de la Martinière	1er trimestre	521,68 €	534,61 €
13 rue de la Martinière	2ème trimestre	404,05 €	404,05 €
15 rue de la Martinière	1er trimestre	364,73 €	373,77 €

Le Maire
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise

Pouvoirs : LAGACHE Éric à AIME Anne
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice
CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Excusés : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

OBJET 2022-083 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur dressées par Monsieur le Comptable des Finances Publiques le 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'admettre en non-valeur les titres ci-après pour un montant total de 17,58 €
 - ❖ N° 5764740032/2021 0,18 €
 - ❖ N° 4-33/2021 17,40 €
- Dit que cette somme sera imputée à l'article 6541
- Annexe la demande de Monsieur le Comptable des Finances Publiques à la présente délibération

Le Maire
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

